

ATTESTATION DE MAINTIEN DE SITUATION 2024/2025

Document à déposer en mairie ou à renvoyer par mail à : mairie@plougoumelen.fr avant le 14 juin 2024.

► à tout moment, vous pouvez accéder à vos données pour, les consulter, les rectifier, ou demander leur effacement ◀

Je soussigné(e)représentant(e) légal(e) de l'enfant
.....

inscrit à l'écoleen classe de à la Rentrée 2024/2025.

atteste que l'ensemble des éléments administratifs fourni dans le **Dossier Unique d'Inscription (DUI)** reste inchangé pour l'année scolaire à venir.

J'autorise les services municipaux à conserver ces données en l'état et à les utiliser afin d'établir les inscriptions de mon enfant aux différentes prestations (restaurant scolaire, garderie périscolaire, Accueil de loisirs) organisées pour la période 2024/2025.

J'atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs relatifs aux 2 structures (restaurant scolaire et ALSH le Repère).

Vous devez joindre obligatoirement à cette attestation :

→ Copie du carnet de vaccination des enfants.

→ Certificat médical ou PAI si nécessaire (fournir une photo en cas d'allergie).

La mise en place d'un PAI à jour est obligatoire en cas d'allergie(s) ou d'intolérance(s) alimentaire et médicamenteuse.

→ Attestation de quotient familial CAF ou MSA de moins de 3 mois.

→ Justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'eau, d'électricité ou déclaration d'impôts (si non fourni, le tarif extérieur sera appliqué).

Coordonnées :

Représentant légal n°1

NOM – Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Représentant légal n°2

NOM – Prénom :

Adresse :

Mail.....

Téléphone :

Fait pour valoir ce que de droit,

Date :

Signature :